

CONDITIONS GENERALES DE VENTE EUROPEAN TRAVEL SERVICES

1- Application des conditions générales

En validant le Bon de commande, le Client déclare accepter sans réserve les termes de ladite commande ainsi que l'intégralité des présentes conditions générales de vente de EUROPEAN TRAVEL SERVICES ("ETS").

2- Validité de l'offre

L'offre figurant sur le Bon de commande de la société ETS est valable pendant un délai de trente (30) jours calendaires à compter de sa date d'émission. Passé ce délai, l'offre n'engage plus ETS sauf indication écrite contraire et expresse de sa part. ETS n'est engagé envers le Client qu'à compter de la date de réception du Bon de commande dûment renseigné et signé et de la réception de l'acompte. ETS adressera au Client une confirmation de la réception du Bon de commande et du versement de son acompte.

3- Etendue des prestations

Les opérations de transport s'entendent depuis la prise en charge du Client au lieu de rendez-vous jusqu'au lieu de destination indiqués sur le Bon de commande.

4- Prestations / Modalités de paiement

La grille tarifaire de ETS est consultable sur demande. Les prix indiqués dans nos tarifs incluent la TVA au taux fixé par les réglementations en vigueur pour les prestations de transports de voyageurs (taux actualisé en cas de changement par toutes dispositions législatives et/ou réglementaires).

4.1. Prestations

Pour les prestations nécessitant un devis, les prix sont calculés sur la base des informations fournies par le Client, en tenant compte notamment des prestations à effectuer, de la nature, des spécificités et des itinéraires à emprunter. En cas de variation significative d'un ou plusieurs éléments du prix, non imputable à ETS, nous nous réservons la possibilité de modifier les prix donnés. Il en sera de même en cas d'événement imprévu entraînant notamment une modification de l'un des éléments de la prestation.

Les prestations exceptionnelles dont la liste (non exhaustive) figure ci-dessous qui pourraient être rendues nécessaires en cours d'exécution de la prestation de transport, ne sont pas incluses dans le prix figurant dans le Bon de commande et seront facturées, le cas échéant, en supplément. Ces prestations exceptionnelles peuvent notamment consister en des frais de péage, de parking, de repas, de ferry-boat ou de tunnel, ou des taxes spécifiques à la charge des personnes transportées.

Chaque réservation correspond à un transport, aller, retour ou aller/retour.

En l'absence du Client au lieu de prise en charge, la réservation est définitivement perdue et en aucun cas ETS n'effectuera de remboursement. Toute modification de réservation doit nous être signalée par téléphone, télécopie ou email. ETS s'engage à en tenir compte dans la mesure où de telles modifications lui ont été communiquées dans un délai raisonnable.

Dans le cas d'un retard non signalé du Client, au lieu de prise en charge, le chauffeur ETS attendra 20 minutes. Passé ce délai, la réservation pour ce transport sera annulée et perdue, et en aucun cas ETS ne sera tenu de rembourser.

Dans le cas où un ordre serait annulé à moins de 24h de la réalisation de prestation, le paiement intégral de la prestation reste dû par le Client.

En cas de prestation de transport comprenant un aller et un retour, ETS indique au Client un horaire de prise en charge en fonction des données qui lui auront été fournies (départ pour prendre un avion, un train etc) Dans le cas où le client ne se conformerait pas à cet horaire de prise en charge, ETS décline toute responsabilité en cas d'arrivée tardive à destination. De même, ETS ne pourra être tenu responsable des conséquences d'une information erronée ou incomplète.

4.2. Modalités de paiement

Toute prestation de transport donne lieu à facturation. Les factures sont payables à trente (30) jours à compter de la date d'émission de la facture. La facture (hors accords spécifiques) est payable par virement bancaire, par chèque, par mandats ou virements administratifs pour les administrations. Tout retard dans le règlement d'une prestation entraînera l'application d'intérêts de retard calculés *pro rata temporis* au taux de trois fois le taux d'intérêt légal.

5- Véhicule / Sous-traitance

Tous nos véhicules sont assurés tous risques et sont aux normes française de la législation du transport de personnes. Tous nos véhicules sont équipés pour rouler selon les conditions météorologiques de notre région. European Travel Services se doit de les maintenir en excellent état pour transporter ses clients dans des conditions optimum de sécurité. ETS se réserve la possibilité de confier tout ou partie de la commande à un ou plusieurs sous-traitants de son choix. Dans ce cas, les conditions de ventes restent inchangées.

6- Responsabilité

ETS se réserve le droit de refuser de prendre en charge ou d'interrompre la prestation en cours en cas d'incivilité vis-à-vis de son personnel ou si le comportement du ou des Clients met en péril la sécurité du conducteur, du véhicule et représente une menace au bon déroulement du transport. En aucun cas ETS ne remboursera le transport du client. En cas de dégradation du véhicule par un client, ETS exigera la réparation ou le paiement d'une indemnité couvrant les frais de la réparation.

Nous déclinons toute responsabilité pour tous dommages causés par le retard, la suppression d'une correspondance ou annulation de quelconques transports, notamment pour cause d'intempéries ou de mauvaises conditions de circulation, n'étant pas du fait d'European Travel Services.

7. Bagages

Le transport de bagage est assuré par les conditions prévues par le contrat d'assurance de ETS. Le volume des bagages est déterminé dans le Bon de commande. Néanmoins les bagages ou tout autre bien ou propriété du client reste sous sa responsabilité. ETS ne peut être tenu responsable des objets ou bagages volés, perdus ou oubliés dans les véhicules. Tout objet retrouvé sera transmis directement au département « objets trouvés » de la société. Sur simple appel au standard, après confirmation de votre identité et description de l'objet, il vous sera restitué contre décharge.

8- Réclamation / Prescription / Clause attributive de juridiction

Pour toute réclamation, le Client devra formuler des réserves écrites motivées sur le document « Ordre de Mission » remis par le conducteur et les confirmer dans un délai de huit (8) jours par lettre recommandée avec accusé réception.

Les contrats de transport conclus avec ETS sont soumis au droit français. En cas de litige ou de contestation relatif aux présentes conditions générales et à défaut de règlement amiable auquel les parties s'efforceront de parvenir au préalable, le Tribunal de Commerce du lieu du siège social du Transporteur sera seul compétent, même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs.

9- Confidentialité / Sécurité

ETS s'engage à vous offrir toute confidentialité et sécurité dans l'échange des informations. ETS s'engage à ne jamais vendre ou communiquer une quelconque adresse email et/ou information qui lui aura été fournie lors de l'enregistrement des coordonnées d'un Client.